

# Compte-rendu du Conseil de formation du 23 février 2017

---



## SOMMAIRE :

1. Stages librement choisis
2. Candidatures
3. Calendrier
4. Remplacement
5. Paiement des frais de déplacement
6. Durée des stages
7. Décompte des jours de formation déjà effectués
8. Stages d'initiative locale
9. Lieux de stages
10. Formation ASH
11. DIF (droit individuel à la formation)

### 1. Stages librement choisis :

**IA** : cette année, l'administration annonce 30% de stages à candidature individuelle contre 70% de stages à public désigné.

**FO** : si on enlève les stages à candidature individuelle mais à public restreint, il ne reste que 20% de stages à candidature individuelle et ouverts à tous, librement choisis, contre 80% de stages à public désigné ou réservés à un public restreint.

Le Snudi FO rappelle qu'il revendique le retour à des stages de formation librement choisis, d'une durée d'une ou plusieurs semaines (voir la déclaration préalable).

### 2. Candidatures :

**FO** : cette année, beaucoup de collègues se sont interdit de demander des stages soit parce que la date n'en étaient pas indiquée, soit parce que le stage était annoncé (à tort) sans remplacement. De ce fait, de nombreux stages n'étaient pas remplis.

**IA** : l'administration a donc accepté toutes les candidatures. A l'inverse, un stage qui avait beaucoup plus de candidatures que de place a été dédoublé pour que tous les candidats puissent y accéder.

**FO** : avait demandé que l'application soit ré-ouverte avec des précisions sur les dates et les modalités de remplacement, cela n'a pas été fait.

### 3. Calendrier :

**L'IA** : a la volonté de publier le prochain PDF avant les congés d'été.

**FO** : Les collègues ayant obtenu un stage n'ont pas été avertis, les convocations arrivent avec énormément de retard, voire pas du tout. Certains collègues apprennent qu'ils partent en stage 3 jours avant, la veille ou le jour-même lors de l'arrivée d'un remplaçant ! FO demande que les collègues soient informés des dates avant l'inscription pour des raisons évidentes d'organisation professionnelle et personnelle. Au pire, puisque ce n'est pas fait, FO demande que les dates soient communiquées au moins plusieurs semaines avant chaque stage. Vu l'absence de ces informations les collègues doivent pouvoir se désister.

**IA** : l'administration nous explique qu'elle n'est pas en mesure de donner les dates des stages en début d'année car elle ne connaît pas encore la disponibilité des lieux ni des formateurs.

**FO** : de plus comment fait un collègue à temps partiel lorsque le stage tombe un jour où il ne travaille pas, particulièrement quand il est prévenu en dernière minute ?

**IA** : l'enseignant s'est engagé et doit faire le stage. Un enseignant est quelqu'un de responsable et la responsabilité c'est avoir une certaine tenue, une colonne vertébrale.... *(sic)*

Sur l'absence de notification et les convocations tardives, pas de réponse.

**FO** : Les collègues doivent pouvoir aussi choisir de récupérer la journée de stage.

*FO défendra les collègues qui le saisiront.*

#### **4. Remplacement :**

**FO** : de nombreux stages portaient la mention « remplacement : rien » sur le PDF, ce qui ne voulait pas dire qu'il n'y aurait pas de remplacement, mais que la modalité n'était pas encore connue au jour de la publication. Ceci a bloqué de nombreux collègues et doit absolument être précisé pour l'année prochaine. FO rend compte des gros problèmes auxquels sont confrontées les brigades formation continue (voir la déclaration préalable).

**IA** : quelques BDFC seront encore prélevés pour être basculés sur la brigade congés longs mais l'IA nous assure qu'il restera des BDFC jusqu'à la fin de l'année pour continuer les stages.

**FO** : revendique l'ouverture de tous les postes de remplaçants nécessaires à la formation et aux congés longs et le non-basculement des personnels d'un poste à l'autre au gré des besoins au cours de l'année.

#### **5. Paiement des frais de déplacement :**

**IA** : l'administration n'a pas encore été en mesure de rentrer les présences aux stages dans la base de données, donc elle est incapable de verser les frais de déplacement.

**FO** : demande que les frais de déplacement soient versés au plus tôt et sur la base du tarif « véhicule personnel » et non pas du tarif SNCF (voir la déclaration préalable).

#### **6. Durée des stages :**

Les représentants du personnel demandent le retour à des stages de plusieurs semaines.

**L'IA** : répond qu'il se conforme à la demande de la ministre qui est de 3 jours de formation par personne et par an. Pour le moment, il en est encore loin. Les stages longs appartiennent à un passé révolu.

**FO** : Nous n'acceptons pas cette affirmation. La réglementation prévoit toujours 36 semaines sur la carrière, pas 3 jours par an. Rien dans cette réglementation n'interdit de prévoir les stages longs que nous revendiquons. C'est une orientation du plan de formation départemental que nous contestons.

#### **7. Décompte des jours de formation déjà effectués :**

**FO** : demande que ni les animations pédagogiques ni les formations du mercredi après-midi ne comptent comme journées de formation et ne soient décomptées aux collègues (voir la déclaration préalable).

**L'IA** : répond que les animations pédagogiques ne sont pas décomptées sur GAIA. Pour les mercredis après-midi de formation, pas de réponse.

#### **8. Stages d'initiative locale :**

**L'IA** : souhaite que ce type de stages d'école, pilotés par les IEN. se développe.

**FO** : rappelle son attachement à la candidature individuelle.

#### **9. Lieux de stages :**

Un(e) enseignant(e) en milieu rural avec des enfants en bas âge n'ira pas faire facilement un stage à Toulouse.

**L'IA** : répond qu'il a la volonté de délocaliser les stages dans d'autres secteurs du département.

#### **10. Formation ASH :**

**IA** : 20 option D et 4 options F seront retenus mais aucune option E ni G. l'IA attend la circulaire d'application sur les CAPPEI. 5 MIN (modules d'initiative nationale) seront retenus pour la formation d'auxiliaires ASH. Concernant le CAPPEI, j'attends la circulaire d'application pour voir les modifications à apporter au dispositif.

**FO** : revendique le rétablissement des RASED et des départs en stage dans toutes les options. FO s'oppose au CAPPEI dont la finalité est de remettre en cause l'enseignement spécialisé et ses spécificités (suppression des options A B C D E F G, suppression de 100 h de formation, suppression de la distinction 1<sup>er</sup> et 2<sup>d</sup> degrés, augmentation de l'inclusion au détriment des postes et structures spécialisés).

#### **11. DIF (droit individuel à la formation) :**

L'administration a cafouillé et envoyé la circulaire au 2<sup>d</sup> degré au lieu du 1<sup>er</sup> degré. L'envoi au 1<sup>er</sup> degré s'est fait trop tardivement. Un rectificatif a été envoyé le jour même pour donner un délai supplémentaire aux demandeurs.